



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

COPIE

Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

REÇU LE :
-7 MAI 2019
DDT 41

Orléans, le **26 AVR. 2019**
Le Président de la mission régionale
de l'autorité environnementale

à

Monsieur le Préfet du Loir-et-Cher
Place de la République
BP 40299
41006 BLOIS Cedex

Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale en application de l'article R122-7 II du code de l'environnement

Dossier : Permis modificatif du parc photovoltaïque de Mer (41)

Demande d'avis de l'autorité environnementale réceptionnée le : 22/02/2019

Date limite d'émission de l'avis de l'autorité environnementale : 22/04/2019

En application de l'article R122-7 II du code de l'environnement et en l'absence d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai réglementaire, il convient de constater l'absence d'observation émise sur le dossier référencé ci-dessus.

L'information relative à l'absence d'observation émise dans un délai réglementaire est à joindre au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle est également mise en ligne sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>

Le Président de la mission régionale d'autorité
environnementale Centre-Val de Loire

Étienne LEFEBVRE
Direction Départementale des Territoires
Service Urbanisme et Aménagement
COURRIER REÇU LE :

Copie : M. le DREAL
DDT 41

Adresse postale : 5, avenue Buffon - CS 96407 - 45064 ORLEANS Cedex 2

Tél. : 02 36 17 41 41 - Fax: 02 36 17 41 01

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>

Chef de service
 PPU
 Chargé de mission scot
 DDCV
 Adjoint au chef de service
 DFU
 Secrétariat
 Copie

13 MAI 2019

(copie)

↳ o. Komp